

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2026

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2468)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
M. Rodwell

ARTICLE 8 BIS

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« A l'issue des »,

les mots :

« Pour les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel